

Décisions nouvelles du Conseil municipal de Nogaro

Contrat Bourg-centre, terrain pour l'Association des pupilles de l'Enseignement public, conventions pour l'aérodrome, ainsi que pour la perte d'autonomie



Décisions nouvelles du Conseil municipal de Nogaro

Le Conseil municipal de Nogaro, réuni le 26 septembre 2023, a pris de nombreuses décisions parmi lesquelles Le Journal du Gers présente celles qu'il croit être les plus importantes.

Signature d'un contrat Bourg-centre Occitanie

Il s'agit du pendant régional de la Convention Petites Villes de demain, déjà approuvée par le Conseil municipal. C'est un programme qui vise à fournir des aides juridiques et financières aux communes ayant un rôle central dans leur territoire.

Ce contrat précise les engagements réciproques et les intentions des parties :

il énumère les principes d'organisation de la commune, de son comité de projet et les moyens mis à disposition

il présente l'état des lieux et les enjeux du territoire et les divers dispositifs et études en cours ou en projet destinés à revitaliser le territoire

il doit s'harmoniser avec le Contrat territorial de relance et de transition écologique conclu entre l'État, la commune et les partenaires

De plus, la commune doit se fixer 5 axes (déjà conventionnés dans le programme Petites villes de demain) :

faire de Nogaro une ville engagée dans l'adaptation au changement climatique,

restructurer les logements communaux,

prévoir des sentiers piétonniers et des pistes cyclables

consolider entreprises et commerces dans le centre-ville

favoriser la culture, l'éducation et le sport.

Bien entendu les comités de projet et de pilotage devraient être communs avec ceux des Petites villes de demain.

Ce contrat est valable 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028. Une clause de « revoyure » est prévue à mi-parcours, au plus tard le 31 décembre 2024.

Cession d'un terrain à l'ADPEP 32

L'Association départementale des pupilles de l'Enseignement public va effectuer des constructions supplémentaires sur le site de la Magine, où elle a déjà un bâtiment pour adolescents.

C'est un organisme qui apporte aux enfants, aux adolescents et aux adultes un soutien matériel et moral.

Le projet prévoit la construction d'un parking, d'une aire de jeux, d'un gymnase et de bâtiments pour l'Institut médico-légal.

Le conseil municipal, sur proposition du maire, Christian Peyret, décide de vendre les terrains nécessaires pour un euro symbolique. Le maire précise que ce nouvel ensemble devrait permettre la création d'une cinquantaine d'emplois.

Conventions pour l'aérodrome

On sait que le Syndicat mixte du Nogaropole a été dissous, vu que le département – qui en était propriétaire – n'a plus le droit d'exercer d'activité économique.

Les contrats et parcelles de l'aérodrome ont donc été rétrocédés à la commune de Nogaro. Ceci entraîne que deux conventions soient signées :

l'une entre la Direction générale de l'aviation civile et la commune pour la gestion de l'aérodrome

l'autre pour déléguer cette gestion à l'aéro-club.

Noter que des investissements devront être faits pour mettre certains bâtiments aux normes.

Convention prévention de la perte d'autonomie

Le conseil départemental a mis en place des actions de prévention en faveur des personnes de 60 ans et plus qui résident à leur domicile.

La commune propose une action intitulée Seniors, en route sur Nogaro. Il s'agit de favoriser la sécurité au volant des seniors pour contribuer au maintien de leur autonomie.

Le conseil départemental versera 770,00 euros à la commune pour ce faire.



Christian Peyret et Christine Campistron



Marie-France Santos, Christine Marque, Stéphane Campguilhem et Magali Marque



Joseph Belkri, Jean-Claude Drouard et Daniel Lafforgue



Justine Escalas et Thomas Escudier



Le Conseil municipal